

CD 14/12/21

Présents : 10	Absents excusés : 3
Virginie BLUM	Olivier GUENIN
Yves BOEHM	Jean-Luc LEGALLAIS
Lucas CHAPELOT	Mauricette JOLY
Vincent FREY	
Jean-Pierre GEROMEY	
Claudie GREVET	
Sylvie MARCHESIN	
Vincent MAYER	
Philippe POGU	
Xavier WACK	

Table des matières

1/ Adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 24 novembre 2021.....	1
2/ Règlements des compétitions.....	1
3/ Représentation de la ligue dans les Ag de clubs, date des AG	2
4/ Subvention de l'accès au haut-niveau pour les jeunes et des formations	3
5/ Divers	3

1/ Adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 24 novembre 2021

Le compte-rendu de la précédente réunion de CD en date du 24 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Règlements des compétitions

Après le travail conséquent des membres de la commission pratiques sportives, il reste quelques points à arbitrer par le Comité directeur.

Concernant le tarif des compétitions, le prix des compétitions de VTT est, comme d'habitude, un peu plus élevé car il nécessite l'organisation des secours. La contribution fédérale votée en AG FFCO le 28 novembre 2021 et qui supprime la taxe CN est nulle si l'organisation accueille moins de 100 participants (licenciés ou non) puis elle est ensuite progressive selon le nombre de participants.

Compte-rendu de réunion – mercredi 14 décembre 2021

Tarifs retenus par le CD :

Pour les compétitions pédestres, à partir de D et H 20, le prix sera de 9 euros et 7 euros pour les plus jeunes. Pour les compétitions VTT, à partir de D et H 20, le prix sera de 11 euros et 7 euros pour les plus jeunes.

Pour les relais, les tarifs retenues sont 16 euros pour 2, 24 pour 3 et 30 pour 4 personnes

Ces tarifs seront validés lors de notre assemblée générale.

Dans l'organisation des courses, il est important de mentionner que l'échelle 7500 recommandée à partir de D et H 60 concerne les circuits par catégorie et non les circuits de couleurs.

La ligue dispose de quota administratif (5 places par championnat) qui regroupe désormais les qualifications à titre exceptionnel et les organisateurs. Ces demandes de qualification doivent être communiquées à la ligue **au plus tard 7 jours** après le championnat qualificatif.

Lors d'une prochaine réunion de CD, nous devons réfléchir à cette répartition (critères de choix, calendrier à respecter...)

Une grande nouveauté, conformément au nouveau règlement sportif fédéral et l'apparition des catégories pour le championnat de ligue de sprint

Une quarantaine est obligatoire pour les catégories de 14 à 35.

Ce nouveau règlement impose donc 12 titres et autant de circuit. Après discussion, et au vu de l'affluence moindre en région, nous choisissons de regrouper les catégories 18-20 et 21-35 chez les hommes et les femmes afin de réduire à dix circuits. Tout autre regroupement nous semble impossible. Suite à ce regroupement, une nouvelle colonne « circuit » est ajoutée au tableau.

Enfin, à propos des départementales au CN, les circuits de couleur doivent à minima être vert, bleu, jaune, orange et violet ou noir.

Une dernière question se pose concernant les Championnats de ligue : La nationalité française est-elle obligatoire pour obtenir le titre comme cela est le cas pour les championnats nationaux ?
Réponse postérieure à la réunion : un étranger peut se qualifier comme les autres licenciés mais ne sera pas titré.

Pour finir, nous rappelons que pour des cas particuliers ou en cas de doute, il est important de se référer au règlement fédéral.

Le document final du règlement des compétitions 2022 sera envoyé au membre du CD vendredi 17 décembre 2021. Nous aurons jusqu'au dimanche 19 pour proposer des modifications avant de l'approuver pour diffusion.

3/ Représentation de la ligue dans les Ag de clubs, date des AG

Nous rappelons aux clubs qui ne l'ont pas encore fait qu'il est important de nous transmettre les dates de leurs AG. Nous ferons le maximum pour envoyer un représentant du CD. Cela permet, en

plus de se rencontrer, de vous transmettre en direct certaines informations importantes et de répondre à vos questions.

4/ Subvention de l'accès au haut-niveau pour les jeunes et des formations

Il s'agit, ici, de préciser les règles de mises en place de cette nouvelle subvention.

Après observation des couts des hébergements des stages ou sélections jeunes. Le CD décide d'approuver, à l'unanimité, le principe de participer à hauteur de 30% du reste à charge des familles.

De même, il est approuvé, à l'unanimité, de participer à hauteur de 30% au reste à charge pour les licenciés s'engageant dans une formation d'expert.

5/ Divers

L'arrêt de la prise en compte des nouvelles licences dans le plan de relance a été acté par notre trésorier au 15 décembre 2021.

La prochaine réunion du CD aura lieu dans la semaine du 17 au 22 janvier 2021.

La prochaine réunion du BD aura lieu dans la semaine du 4 au 8 janvier 2021.

Le 14/12/2021

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER